

FICHE EXPLICATIVE
DOSSIER D'INSCRIPTION
(PERISCOLAIRE – MERCREDI – VACANCES)
ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

I - LES MODALITES D'INSCRIPTIONS

- **Inscription périscolaire et mercredi avant le Vendredi 29 Juillet 2011**

Comment et où s'inscrire :

Vous devez compléter le dossier et le déposer dans la boîte aux lettres à l'accueil du Centre Social ou **prendre rendez-vous auprès de Christine BOISTEUX (secrétariat enfance au 03.44.21.10.71).**

POUR TOUT NOUVEAU DOSSIER UN RENDEZ-VOUS EST OBLIGATOIRE.

II – LES DOCUMENTS A REMPLIR ET A RENDRE

- (Document A) – **Une Fiche d'identification et une autorisation parentale**
Ne pas oublier de joindre au dossier une photo d'identité (même scannée)
Fiche dûment remplie et impérativement signée (recto/verso)
- (Document B) - **Une fiche sanitaire**
Fiche dûment remplie et impérativement signée (recto/verso)
Ne pas oublier de joindre copie des pages de vaccins.

A remplir
Obligatoirement

A remplir selon l'inscription de votre enfant dans les services du Centre Social

1. **Dossier périscolaire** (nous retourner uniquement le document « PLANNING »)
2. **Dossiers mercredi accueil de loisirs** (nous retourner uniquement et suivant vos besoins les documents « PLANNING ».) *Le 1^{er} trimestre 2012 sera en ligne à compter du 30 novembre 2011*
3. **Dossier vacances scolaires** (nous retourner uniquement et suivant vos besoins d'inscription le document « PLANNING »).

DES DATES LIMITES DE RETOUR DES DOCUMENTS
SONT INDIQUEES SUR CHAQUE FORMULAIRE.

III – LES TARIFS

La feuille d'imposition 2010 sera à retourner au plus tard le **30 septembre 2011**.

Votre tarif sera calculé en fonction de votre feuille d'imposition 2010 à défaut celui-ci sera établi au tarif maximum.

Sont pris en compte :

- Salaires et assimilés (monsieur + madame)
- Pensions alimentaires
- Revenus commerciaux ou libéraux
- Revenus de capitaux

Le tout additionné et divisé par 12 mois. Voir feuille de tarif ci-joint dans le dossier.

Une adhésion de 2 € par famille vous sera demandée.

IV – LES MODALITES DE PAIEMENTS

- **Pour le périscolaire et les mercredis :**

Une facture vous sera adressée par courrier à terme échu

- **Pour les vacances :**

Une facture vous sera adressée dès la réservation = paiement avant le début du centre de loisirs.

ATTENTION

CE DOSSIER EST OBLIGATOIRE MEME SI VOTRE ENFANT A DEJA ETE INSCRIT DANS NOS SERVICES. SANS CE DOSSIER DUMENT COMPLETE VOTRE ENFANT NE POURRA ETRE ACCEPTE AU CENTRE SOCIAL.